



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Référence: WLI/100

4 janvier 2021

PROTOCOLE PORTANT AMENDEMENT DE L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE FAIT À GENÈVE LE 27 NOVEMBRE 2014

ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

COMMUNICATION DU ROYAUME-UNI

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu, le 1^{er} janvier 2021, la communication suivante du Royaume Uni:

"CONSIDÉRANT que le Protocole portant amendement de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce a été fait à Genève le 27 novembre 2014 (le "Protocole");

CONSIDÉRANT que le 5 octobre 2015, l'Union européenne a accepté le Protocole, qui s'appliquait en conséquence au Royaume-Uni;

CONSIDÉRANT que le Royaume-Uni a cessé d'être un État membre de l'Union européenne le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, fait à Londres et à Bruxelles le 24 janvier 2020, est entré en vigueur le 1^{er} février 2020 et prévoit, entre autres choses, une période de transition allant jusqu'au 31 décembre 2020 (la "période de transition") pendant laquelle le Royaume-Uni est traité comme un État membre de l'Union européenne aux fins du Protocole;

CONSIDÉRANT que le Royaume-Uni a informé le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce de l'extension de l'application de sa ratification de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce aux bailliages de Guernesey et de Jersey, dont les relations internationales relèvent de la responsabilité du Royaume-Uni, avec effet à l'expiration de la période de transition;

CONSIDÉRANT que le Royaume-Uni entend continuer à participer au Protocole après la période de transition;

ET CONSIDÉRANT que les procédures nécessaires à cette fin ont été menées à bien par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord;

EN CONSÉQUENCE le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ayant examiné le Protocole susmentionné, confirme le maintien de son acceptation dudit protocole à compter du 1^{er} janvier 2021 pour:

le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
le bailliage de Guernesey
le bailliage de Jersey
l'Ile de Man

et entend sincèrement continuer à l'exécuter et à en mettre en œuvre les dispositions.

EN FOI DE QUOI le présent instrument est signé et scellé par le Ministre des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement de Sa Majesté.

Fait à Londres le 10 décembre deux mille vingt.

DOMINIC RAAB"

Yonov Frederick Agah

Karl Brauner

Alan Wolff

Xiaozhun Yi

Directeurs généraux adjoints